

**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**Rapporteur : Monsieur Ludovic Loquet, Président**

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil Syndical a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57.

En vertu des dispositions prévues à l'article 106 III de la loi NOTRÉ, lorsqu'une collectivité adopte le référentiel budgétaire et comptable M57, elle doit adopter un Règlement Budgétaire et Financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'organe délibérant, règlement valable pour toute la durée de la mandature.

Ce règlement budgétaire et financier fixe le cadre de la gestion budgétaire et financière, notamment en matière de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, et d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (article L.5217-10-8 du CGCT).

Il peut également définir les règles internes de gestion propres à la collectivité dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Le présent règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des méthodes. Il sera actualisé en tant que de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL d'adopter le règlement budgétaire et financier du SyMPaC**

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 10 février 2023
- son envoi à l'affichage le : 13 février 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 13 février 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET  
Date de signature : 15/03/2023  
Qualité : Président du SYMPaC

Ludovic LOQUET

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Le Président,**

**Ludovic LOQUET**



## COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023

Le huit février de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

### **Etaient présents :**

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Laurent LENOIR, Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mme DUCLOY) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Guy VERMERSCH (pouvoir Mr MAJEWICZ) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Bruno DEMILLY (pouvoir à Mr LOQUET), Thierry GUILBERT (pouvoir Mr COTTREZ), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

**Secrétaire de séance :** Madame CHEVALIER